



# **AVIS AUX ELECTEURS**

En charge de s'assurer de la régularité des listes électorales, la Commission de Contrôle s'est réunie le Jeudi 19 Mai 2022.

A l'issue de cette réunion, et **conformément à la législation en vigueur** (articles L.19, L.20 et R.13), il a été procédé à :

1°) L'arrêt de la liste électorale (à J-20) qui est mise à disposition des électeurs :

- par voie de consultation sur place auprès du secrétariat de la Commission de Contrôle (service élections – 1<sup>er</sup> étage du centre administratif)

2°) L'édition du tableau des mouvements depuis la dernière commission (inscriptions / radiations) mis à disposition des électeurs :

- par voie de consultation sur place auprès du secrétariat de la Commission de Contrôle (service élections – 1<sup>er</sup> étage du centre administratif)
- à compter de ce jour et pendant une durée de 7 jours

Drancy, le 23 Mai 2022

Le Secrétariat de la Commission de Contrôle

